

COMPTE RENDU SEANCE DU 11 avril 2019

L'an 2019 le 11 avril à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Eric RODEZ, Maire

Présents : Eric RODEZ, Bruno BATONNET, Pierre DETHUNE, Michel HUGUET, Maryse JANNETTA, Patrick PERARD, Thierry CHARPENTIER, Françoise MOREAU, Nathalie COUTIER

Absents : Géraldine FLON, Thomas GOBBILLOT, Olivier DEMERLIER

Excusés : Franck MODE, Dominique VASILIC, Céline ODOT

Pouvoirs : Franck MODE à Pierre DETHUNE, Dominique VASILIC à Thierry CHARPENTIER, Céline ODOT à Eric RODEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre DETHUNE

Le Procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

PASSANT A L'ORDRE DU JOUR :

RECENSEMENT 2019 - REMUNERATION DES AGENTS.

Monsieur le Maire informe les membres présents que le recensement de la population a eu lieu du 17 janvier au 15 février 2019.

Par arrêté il a été procédé à la nomination du coordinateur et des deux agents recenseurs qui seront chargés de réaliser les opérations de recensement.

L'Insee va verser une dotation forfaitaire à la Commune qui servira à couvrir tous les frais liés au recensement.

La rémunération 2019 proposée est la suivante :

- 1.00 euros par bulletin individuel,
- 0.50 euros par feuille de logement,
- 20.00 euros par séance de formation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable concernant les bases de rémunération,
- Autorise Monsieur le Maire à mandater les sommes dues suite à cette mission.

FINANCES COMPTE DE GESTION 2018 POUR LA CAISSE DES ECOLES - DRESSE PAR MR GORLIER RECEVEUR.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 POUR LA CAISSE DES ECOLES.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HUGUET Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr RODEZ Eric, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	7 934,67	8 684,00	749,33
	Résultats antérieurs reportés		3 455,08	3 455,08

	Résultat à affecter			
Restes cumulés y compris les restes à réaliser en Investissement et fonctionnement		7 934,67	12 139,08	4 204,41

2°- constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 POUR LA CAISSE DES ECOLES.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- €		- €	- €	0	- €
FONCT	3 455,08 €	- €	749,33 €			4 204,41 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement fait l'objet de la délibération

Décide d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	4 204,41 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit :	- €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4 204,41 €
Total affecté au c/ 1068	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET PRIMITIF 2019 POUR LA CAISSE DES ECOLES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2018 qui s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	13 125.41	13 125.41

COMPTE DE GESTION 2018 POUR LES CELLULES COMMERCIALES - DRESSE PAR MR GORLIER RECEVEUR.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les

titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LES CELLULES COMMERCIALES.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HUGUET Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr RODEZ Eric, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	3 502,49	15 046,95	11 544,46
	Résultats antérieurs reportés		22 828,22	22 828,22
	Résultat à affecter			
Section d'investissement	Résultats propre à l'exercice 2018	8 146,55		-8 146,55
	Solde antérieur reporté	17 579,45 €		-17 579,45
	Solde d'exécution			
Restes à réaliser 2018	Fonctionnement			
	Investissement			
Restes cumulés y compris les restes à réaliser en Investissement et fonctionnement		29 228,49	37 875,17	8 646,68

2°- constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT POUR LES CELLULES COMMERCIALES.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-	-		0	- €

	€		€	-		
FONCT	5 248,20	-	11 544,46			16 792,66 €
	€	€	€			

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement fait l'objet de la délibération
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	16 792,66 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	16 792,66 €
Total affecté au c/ 1068	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET PRIMITIF 2019 POUR LES CELLULES COMMERCIALES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le Budget Primitif 2018 qui s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	15 006.66	15 006.66
Investissement	16 636.00	16 636.00

COMPTE DE GESTION 2018 POUR LE LOTISSEMENT DES TERRES JAUNES - DRESSE PAR MR GORLIER RECEVEUR.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 POUR LE LOTISSEMENT DES TERRES JAUNES.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HUGUET Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr RODEZ Eric, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	221,03 €		- 7 991,43 €	- €	0	- €
FONCT	- €	- €	7 991,23 €			7 991,23 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	4 204,41 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	7 991,23 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

2°- constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2019 POUR LE LOTISSEMENT DES TERRES JAUNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2018 qui s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	13 256.23	13 256.23
Investissement	44 339.00	44 339.00

COMPTE DE GESTION 2018 LOTISSEMENT CHEMIN D'ISSE - DRESSE PAR MR GORLIER RECEVEUR.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 LOTISSEMENT CHEMIN D'ISSE.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HUGUET Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr RODEZ Eric, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	0,00	200,00	200,00
	Résultats antérieurs reportés	0	3,99	3,99
	Résultat à affecter			203,99
Section d'investissement	Résultats propre à l'exercice 2018	69 000,00	0,00	-69 000,00
	Solde antérieur reporté	0,00 €	69 741,19	69 741,19
	Solde d'exécution			741,19
Restes à réaliser au 31 décembre 2018	Fonctionnement			
	Investissement			
Restes cumulés y compris les restes à réaliser en Investissement et fonctionnement		69 000,00	69 945,18	945,18

2°- constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT CHEMIN D'ISSE.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	69 741,19 €		- 69 000,00 €	- €	0	741,19 €
FONCT	3,99 €	- €	200,00 €			203,99 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement fait l'objet de la délibération
Décide d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	203,99 €
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	203,99 €
Total affecté au c/ 1068	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET PRIMITIF 2019 LOTISSEMENT CHEMIN D'ISSE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2018 qui s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	69 203.99	69 203.99
Investissement	69 741.19	69 741.19

COMPTE DE GESTION 2018 POUR LA COMMUNE - DRESSE PAR MR GORLIER RECEVEUR.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 POUR LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HUGUET Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr RODEZ Eric, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Solde
Section de	Résultats propres à l'exercice 2018	889 650,12	1 123 867,82	234 217,70
	Résultats antérieurs reportés		1 926 309,24	1 926 309,24
	Résultat à affecter			2 160 526,94
Section d'investissement	Résultats propre à l'exercice 2018	1 197 394,77	1 467 712,33	270 317,56
	Solde antérieur reporté		-1 487 882,23	-1 487 882,23

	Solde d'exécution			-1 217 564,67
Restes à réaliser 2018	Fonctionnement			
	Investissement	1 550 000,00		1 550 000,00
Restes cumulés y réaliser en Investissement et fonctionnement	compris les restes à	3 637 044,89	3 030 007,16	-607 037,73

2°- constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT POUR LA COMMUNE.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 1487 82,23 €		270 317,56 €	- € 55 030,00 €	55030	- 1217 564,67 €
FONCT	1926 309,24 €	- €	234 217,70 €	0		2160 526,94 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement fait l'objet de la délibération

Décide d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	2160 526,94 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	- € 1603 412,00 € 557 114,94 € - €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET PRIMITIF 2019 POUR LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2018 qui s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 630 326.00	1 630 326.00
Investissement	3 785 039.00	3 785 039.00

FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2019

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux des contributions directes locales comme suit :

23.36 % Taxe d'habitation

33.71 % Taxe foncière (bâti)

21.36 % Taxe foncière (non bâti)

Ces taux sont identiques à 2018

CREATION D'UNE ZONE DE COVOITURAGE

Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims a proposé la création d'une aire de covoiturage au niveau du parking du cabinet médical.

Après réflexion, le Conseil Municipal trouve plus judicieux de proposer la création de cette zone de covoiturage au niveau du parking près de l'église.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

AUBERGE

La personne devant créer une nouvelle activité restauration en lieu et place de l'auberge Saint-Vincent à demander à la Commune la possibilité de louer la licence IV.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité une location pour une durée de trois ans. Cette location lui sera renouvelée si l'établissement est viable.

Monsieur BATONNET :

- Informe de l'achat par la CCGVM d'un véhicule pour les sapeurs-pompiers.

Madame MOREAU :

- s'oriente vers une pièce de théâtre pour divertir nos séniors.

Madame COUTIER :

- fait un point sur le recensement des porches du village afin de les inclure dans la révision du PLU.

- un point est fait sur l'association « Les Coccinelles »

Monsieur DETHUNE :

- informe de la fusion du club de football Ambonnay-Bouzy-Trépail avec le club de football de Tours-sur-Marne.